

## **Circulaire 09/2023**

### **Aux clients de la SVK (assureurs-maladie et clients institutionnels) et à tous les partenaires**

Soleure, le 1 décembre 2023

## **Mise en service de la nouvelle application centrale BBTI le 3 janvier 2024**

Madame, Monsieur,

La nouvelle **application centrale BBTI de la SVK** sera mise en service le **3 janvier 2024**.

Les conséquences en seront les suivantes:

- L'application Sumex mise en service en 2018 pour le service de réception des données (SRD) certifié et le contrôle électronique automatisé des factures reste en service.
- **Les demandes de garantie de prise en charge des coûts** des fournisseurs de prestations sont réceptionnées via les **formulaire électroniques** mis à disposition sur le site de la SVK [Formulaire \(svk.org\)](https://www.svk.org/formulaires).

Les **garanties de prise en charge délivrées** par la SVK (garanties de paiement) sont transmises, sous forme de fichier PDF à des adresses e-mail prédéfinies, au fournisseur de prestations requérant, à l'assurance-maladie concernée ainsi qu'au Home Care Service impliqué.

- La SVK n'accepte et ne traite **plus que les factures** reçues **électroniquement** (format xml). La SVK transmet aux assureurs en continu, sous forme électronique, les **factures contrôlées** par ses soins.

Exception: dans les domaines **C-AI** [Coordination AI SVK](#) et **PSI** [Protonthérapie PSI SVK](#), la transmission de documents se fait comme auparavant et sans changement.

Nouveau dès 2024: les factures du domaine **MEDI** [Médicaments SVK](#) (sclérose en plaque, psoriasis, dermatite, eczéma chronique des mains, médicaments orphelins) doivent être adressées **directement** par les fournisseurs de prestations aux **assureurs**.

Les **travaux de migration exhaustifs** pour migrer de l'application FileMaker à la nouvelle application centrale BBTI auront lieu **entre le 21 décembre 2023 et le 2 janvier 2024**. Durant cette période, **aucune demande** ne pourra être traitée par la SVK.

Il faut partir du principe que la mise en service opérationnelle de la nouvelle application BBTI nécessitera des améliorations voire des corrections même après le 3 janvier 2024.

Nous vous remercions de votre compréhension pour les éventuels retards et désagréments qui en résulteront au niveau du traitement et de la joignabilité.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de ce qui précède.

Avec nos meilleures salutations

**SVK | FSA**

Roger Schober  
Directeur

Franziska Gerber  
Membre de la direction